



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# EMPLOI

## LES SOLUTIONS DE LA CFDT POUR PROTÉGER LES SALARIÉS

**Des risques importants pèsent actuellement dans beaucoup de secteurs professionnels sur le maintien des emplois et des compétences de nombreuses et nombreux salarié-es. La CFDT mesure le risque pour l'emploi à la liste des restructurations annoncées quasiment quotidiennement depuis quelques semaines mais elle se fie surtout aux inquiétudes exprimées par les militantes et les militants d'entreprises, les délégué-es syndicaux, les responsables syndicaux territoriaux ou les travailleurs et les travailleuses avec lesquels nous sommes en contact. Les annonces qui font la Une des journaux ne sont souvent que la partie émergée de l'iceberg.**

**Les difficultés touchent aussi de trop nombreux salarié-es dans les TPE/PME et des indépendantes et indépendants, moins visibles.** Ils ne bénéficient pas des mesures financières et d'accompagnement négociées dans les PSE des grands groupes. Ces restructurations se font « à bas bruit » mais n'en sont pas moins douloureuses pour celles et ceux qui les vivent.

**Dans la fonction publique d'État,** une contraction des emplois est d'ores et déjà prévue. Les baisses de crédits des collectivités territoriales changent aussi structurellement leurs recettes avec trois conséquences majeures : baisse des dotations aux associations et affaiblissement de leur capacité à embaucher, non-renouvellement des contractuels et restructurations qui ne disent pas leur nom au sein des collectivités.

De plus, avec la fin des mesures de soutien prises lors de la période Covid (prêts garantis par l'État, plan de relance, bouclier énergétique), les défaillances d'entreprises ont également dépassé leur niveau précédant la crise sanitaire.

**Des secteurs entiers souffrent plus particulièrement : le commerce, l'automobile, la construction et l'immobilier, la chimie, les services aux entreprises et à la personne.** Les motifs, insuffisamment partagés et anticipés avec les représentantes et représentants du personnel, peuvent être différents et mélangent causes structurelles et conjoncturelles et choix stratégiques des entreprises.

À l'inverse des projets structurants pour l'avenir de certains territoires existent avec, à la clef, des créations d'emplois : estuaire de Seine qui compte plusieurs projets énergétiques et de chimie verte au Havre, agglomération grenobloise pour la recherche et développement et le digital, Hauts-de-France avec la réindustrialisation de Dunkerque, etc.

**C'est pourquoi il est grand temps d'agir, notamment pour faciliter les reconversions !**



## LES 8 PREMIÈRES PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR L'EMPLOI

Dans ce contexte, la CFDT demande une réaction à la hauteur des risques qui pèsent sur l'emploi autour de huit premières propositions.

Elles placent les employeurs devant leurs responsabilités et exigent du gouvernement une politique volontariste comprenant des mesures ciblées, avec application immédiate, et des engagements plus structurels.

1. **OBLIGER LES ENTREPRISES À MOBILISER TOUS LES OUTILS EXISTANTS PERMETTANT D'ÉVITER LES LICENCIEMENTS** (activité partielle, plans de formation, Transco, prêts de personnels entre entreprises d'un même bassin d'emploi, etc.) et à le démontrer au Comité social et économique et à l'inspection du travail/Dreets.
2. **RENOUVELER LE DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE (APLD)**, en réponse à la dégradation forte de la conjoncture de l'emploi. La nouvelle loi devra toujours conditionner l'APLD à **un accord d'entreprise majoritaire** et à des engagements de **maintien des emplois et des actions** de développement des compétences.
3. **CRÉER DES DROITS SOCLES UNIVERSELS DE RECONVERSION** pour les travailleurs et les travailleuses dont les postes sont supprimés ou menacés à court ou moyen terme, particulièrement ceux des TPE/PME (durée minimale permettant le repositionnement, rémunération pendant cette période, droit à l'accompagnement et au bénéfice d'une formation qualifiante). **Les budgets pour les reconversions doivent être augmentés.**
4. **ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** par **le dialogue social**, voire la négociation d'accords, notamment pour les filières sociales.
5. **RESPONSABILISER LES EMPLOYEURS SUR LES AIDES PUBLIQUES PERÇUES**: rendre transparente l'attribution de l'ensemble **des aides publiques**, suivre et évaluer leur utilisation, notamment par un avis conforme du CSE. **Exiger** leur remboursement si l'entreprise en restructuration réalise des bénéfices. **Refuser** l'homologation des PSE des entreprises qui n'ont pas rendu public ce bilan et distribuent des dividendes à leurs actionnaires ou financent des plans de rachat d'actions.
6. **INTERDIRE LES FERMETURES DE SITE OU D'ÉTABLISSEMENT sans avoir préalablement entrepris, en amont des PSE, tous les efforts nécessaires** pour rechercher un repreneur et effectuer une étude d'impact d'une fermeture sur la sous-traitance et le bassin d'emploi pour permettre ainsi de sauvegarder les emplois (révision de la loi Florange).
7. Inciter les entreprises à **UTILISER LES PROCÉDURES AMIABLES ET PRÉVENTIVES pour limiter les défaillances d'entreprises.**
8. Créer une **ASSURANCE TRANSITION EMPLOI EUROPÉENNE.**

 @cfdt\_officiel

 /la.CFDT

 @cfdt.bsky.social

 CFDT

 cfdt\_officiel

 @La\_CFDT